



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT TREIZE

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ le 19 FEVRIER à 20 H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Mr Olivier HERRY. Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 15.02.93

REVISION DES TARIFS
COMMUNAUX

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception

Excusés : R LE TALLEC et J FAILLARD.

ABSENTS : MM. Yann DERRIEN. Yves CORRE. M. REEB.M
M. LE BORGNE.

Mr Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- de fixer le loyer mensuel des appartements du groupe scolaire à 568 F au lieu de 546 F précédemment. Avec effet au 1er mars 1993.
- de fixer le prix de vidange des fosses septiques à 200F au lieu de 150 F précédemment. Avec effet au 1er Mars 1993.

Fait à BRENNILIS les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

O. HERRY.

